

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 8 avril 2024 à la salle polyvalente de Montmorin sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°26	Culture	École de musique : orchestre à l'école	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--	------------------------

Dans le cadre du projet d'établissement de l'école de musique validé en 2021, une action portait sur la mise en place du programme « Orchestre à l'école » pour la rentrée 2024. Ce projet participe à l'extension du dispositif d'intervenants en milieu scolaire mis en place à la rentrée 2023 et à la volonté de démocratisation de l'accès à la culture pour tous les enfants.

Toutes les mairies et écoles ont été sollicitées et deux écoles (Montmorin et Vertaizon) ont fait acte de candidature. Finalement, c'est celle de Vertaizon, avec une expérimentation sur deux ans avec des élèves de CM 1 et CM 2 qui a été retenue.

Tous les enfants choisissent en début d'année un instrument de musique. L'orchestre sera composé d'instruments à vents et de percussions. Les élèves sont majoritairement débutants et ne sont a priori pas inscrits à l'école de musique. Ils se familiariseront avec la pratique de la musique par l'expérimentation et la manipulation des possibilités sonores de l'instrument et de la voix ainsi que par l'apprentissage des notions musicales sous forme de jeux (rythme, polyphonie, écoute...). Les instruments sont prêtés et pourront être emmenés à la maison. L'orchestre se produira en public à plusieurs reprises au cours de l'année.

Le budget total pour la première année s'élève à 32 155 € dont 9 078 € de subvention de l'association « orchestre à l'école » et 4 000 € de la commune.

N°27	Urbanisme	Fabrique des transitions : appel à expérimentation	Approuvé à l'unanimité
------	-----------	--	------------------------

Dans le cadre de l'implication de la Communauté de Communes dans La Fabrique des Transitions, portée par le Conseil départemental et à laquelle sont également impliquées les communes de Chastreix, Beaumont, la CC Combrailles, Sioule et Morge et la Régie de territoire, le Cd 63 a confirmé l'accompagnement financier de chaque partenaire à hauteur de 60 % (plafonné à 200 000 €) sur un projet de transition. Après plusieurs mois de réflexion, Billom Communauté a choisi de travailler sur les enjeux d'habitat et d'habiter plus sobrement - à travers un projet de création de hameaux d'habitat léger - en sachant, qu'il est envisagé de poursuivre les expérimentations ensuite sur d'autres thèmes (alimentation, agriculture, mobilités).

Plusieurs étapes sont prévues dont un appel auprès des communes pour identifier des sites adaptés et ensuite un appel auprès de la sphère privée (habitants, ménages, collectifs, associations) pour rejoindre le réseau d'expérimentation et pour co-construire les projets d'habitats avec les futurs occupants.

C'est uniquement après les différentes étapes que Billom Communauté portera, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation opérationnelle des projets d'emplacements (X 12), de communs (X2) et éventuellement d'habitats légers (X 2) selon le scénario retenu. Le budget nécessaire est estimé entre 350 000 € HT et 450 000 € HT (hors subventions).

L'assemblée valide le projet « habitons léger » tel que présenté ainsi que l'appel à projets auprès des 25 communes pour identifier des sites adaptés.

N°28	Transitions	Étude stratégique et zonages énergies renouvelables	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	---	------------------------

La loi d'accélération de production des énergies renouvelables (EnR) du 10 mars 2023 prévoit notamment que le développement de ces énergies doit se faire en particulier grâce à l'installation de dispositifs de production au sol, comme le photovoltaïque, l'éolien ou la méthanisation. Ce développement doit néanmoins s'accompagner de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et du cadre de vie.

L'État et le Conseil départemental souhaitent encourager conjointement les territoires à engager des études spécifiques concernant la planification et la localisation pertinente, en lien avec les besoins locaux et avec des modes de productions adaptés, des énergies renouvelables sur le territoire. C'est pourquoi, le Conseil communautaire acte le lancement d'une étude intercommunale sur la stratégie et les zones EnR.

N°29 et 30	Finances	Attributions de subventions	Approuvé à l'unanimité*
------------	----------	-----------------------------	-------------------------

Le conseil attribue les aides suivantes :

- 1 745,44 € à Auto Passion à Billom pour la réalisation d'un projet d'installation de ponts répondant aux normes de sécurité et d'achat de servantes. Cette aide correspond à 10 % d'un coût de travaux total de 17 454,40 €. Le dossier est conforme au nouveau dispositif voté par le Conseil communautaire du 25 septembre 2023 relatif à « soutenir, par

une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité avec un point de vente accessible au public » qui vient compléter le dispositif de l'aide régionale (qui elle, apporte 20 % sous réserve de l'aide de l'EPCI).

- 23 800 € à l'Épicerie Solidaire (contre 30 000 € demandés). 146 familles ont été aidées en 2023 (contre 128 en 2022)
- 18 000 € à la Régie de territoire qui porte 3 chantiers pour des personnes en insertion sur le maraîchage, la nature et sur Lezoux (médiathèque) et a développé un espace de vie sociale (lutte contre l'illettrisme, ateliers informatique, réseau de jardiniers, résidences d'artistes...)
- 4 000 € à API Médiation santé dont l'objectif est de répondre aux besoins des personnes en difficultés d'insertion. Sur la période de septembre à décembre dernier, 17 personnes ont été accompagnées par la coordinatrice dont 10 sur Billom Communauté.
- 1 000 € pour les Champs d'ail notamment pour le 27^{ème} village des producteurs des remarquables du goût qui aura lieu les 6-7 et 8 décembre 2024.
- 500 € à l'association de la Foire de Chignat qui se tiendra le 7 septembre 2024.

* 1 abstention pour la Foire de Chignat

N°31	Environnement	Espace naturel sensible puy de Mur et de Pileyre	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Le plan de gestion de l'ENSIL puy de Mur et Pileyre comporte une action (n°1) "Mener une stratégie et une animation foncière" afin d'augmenter les surfaces publiques et la maîtrise d'usage, dans le but de faciliter ou permettre notamment la mise en place d'actions d'entretien et de restauration des milieux. Cette action est actuellement conduite par l'EPF Auvergne par le biais entre autre du droit de préemption.

Il est aujourd'hui décidé de procéder au rachat des 22 parcelles, acquises ou préemptées, situées dans la zone labellisée ENSIL (puy de Mur), représentant une superficie de 26 249 m². Le montant total de la rétrocession s'élève à 12 196,85 €, montant sur lequel le Conseil départemental apporte une subvention de 4 074,66 € correspondant à 40 % du montant de cession hors taxes.

N°32	Environnement	Contrat territorial Litroux-Jauron	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	------------------------------------	------------------------

Dans le cadre du volet agricole du Contrat Territorial Litroux Jauron, un marché concernant la réalisation d'une étude sur les filières à bas niveaux d'intrants agricoles (BNI) et en Agriculture Biologique (AB) a été lancé.

L'étude consiste à analyser les filières agricoles pertinentes à développer sur le territoire, permettant la mise en place de nouvelles cultures alternatives (limitant l'usage des intrants agricoles) et rentables. L'objectif à terme étant de proposer des solutions techniquement et économiquement envisageables pour une exploitation agricole qui souhaite réduire son impact sur les milieux aquatiques.

Quatre bureaux d'études ont répondu et après présentation de l'analyse des dossiers, l'assemblée décide de retenir Ceresco pour un montant total de 65 330 € HT (78 396 € TTC) pris en charge à 46 % par l'Agence de l'eau et à 27 % par chacun des deux EPCI à savoir un reste à charge de 21 171,90 € pour Billom Communauté et autant pour Entre Dore et Allier.

N°33	Ressources humaines	Prime pouvoir d'achat exceptionnelle	Approuvé à la majorité
------	---------------------	--------------------------------------	------------------------

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation. Pour les agents de la fonction publique territoriale, chaque collectivité décide de mettre en œuvre cette prime ou non et de verser, pour chaque fourchette de rémunération (7 tranches) inscrites dans le décret, tout ou partie des montants définis par l'État.

La simulation faite au niveau de Billom Communauté montre que 97 % des agents sont concernés (à savoir tous ceux qui ont une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € annuelle sachant que 75 % ont une rémunération inférieure ou égale à 29 160 €). L'enveloppe financière nécessaire pour allouer la prime maximum à chaque agent ayant droit est de 34 842,42 €. Le comité social territorial a donné un accord à l'unanimité le 19 mars 2024. Cette prime sera versée en une seule fois et doit l'être avant le 30 juin prochain.

N°34	Finances	Dispositif de fonds de concours	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---------------------------------	------------------------

Suite aux propositions issues du travail sur le pacte fiscal et financier, la commission finances propose de mettre en place un dispositif de fonds de concours à destination des 25 communes. L'enveloppe budgétaire allouée sera de 600 000 € pour la période 2024-2026.

Ce dispositif concerne des projets structurants de nature communale mais au rayonnement intercommunal. Les projets éligibles (liste non exhaustive et déterminée au cas par cas) sont par exemple les suivants :

- Rénovation énergétique de bâtiments communaux & mise aux normes,

- Maintien des derniers commerces de proximité ou création d'un commerce "non encore existant", en s'appuyant sur l'expertise du réseau Entreprendre du Parc Régional Livradois Forez et/ou de la CCI : Sont visés ici les Commerces de centre-bourg alimentaires, bars, multi-services (investissement achat de matériel, mise aux normes).
- Maison de santé, centre de santé
- MAM (maison d'assistantes maternelles),
- Logements d'urgence,
- Panneaux Photovoltaïques (Cf délibération du 23/10/2023).

Il est retenu le fait qu'aucun fonds de concours ne serait versé sur le fonctionnement des équipements créés.

Les modalités de calcul du fonds de concours (notamment en fonction du nombre d'habitants) et la procédure de demande (contenu du dossier, instruction, versement du fonds de concours, communication, règles de caducité, résiliation et cas de restitution) sont validées par l'assemblée.

N°35	Finances	Frais d'études à sortir de l'actif	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------------------	------------------------

Des dépenses relatives à des frais d'études de faisabilité et d'études de sol préalables au démarrage de l'opération du PAE de l'Angaud (pour 90 468,52 €) en 2017 d'une part et des études réalisées par l'ex Communauté de Communes de la vallée du Jauron pour un montant de 21 348,60 € d'autre part auraient dû être imputées en fonctionnement pour les premières et n'ont pas été amorties en totalité pour les deuxièmes. Le comptable public est ainsi autorisé à constater une opération d'ordre non budgétaire, sans incidence sur les résultats.

N°36	Finances	Admission en non-valeur	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-------------------------	------------------------

Divers titres de recettes émis entre 2017 et 2021 correspondant à des loyers du terrain familial des gens du voyage (7 511,20 €), le multi-accueil des Pitchouns (837,01 €), à des contrôles d'assainissement (380,14 €), de l'école de musique (107 €), de location de mini-bus (224,25 €) restent impayés malgré les relances et poursuites faites par le trésor public. La somme de 9 059,60 € est donc admise en non-valeur mais n'annule pas la dette.

N°37	Finances	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Conformément au décret du 25 décembre 2015, il est possible de neutraliser, depuis le 1^{er} janvier 2016 la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Toutefois, cette décision doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Pour 2024, il est décidé de neutraliser la somme de 27 133,91 €.

N°38	Finances	Compte financier unique 2023	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------------	------------------------

Billom Communauté par délibération du 02 mai 2022 a opté pour la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en 2024 pour les comptes 2023.

Le CFU 2023 du budget principal de Billom Communauté s'élève en fonctionnement à : 10 451 € de dépenses et 10 769 068,28 € de recettes ; en investissement à 1 047 847,29€ de dépenses et à 1 300 715,64 € de recettes.

Le CFU 2023 du budget annexe de Billom Communauté s'élève en fonctionnement à : 915 941,59 € de dépenses et 915 941,593 € de recettes ; en investissement à 911 320,46 € de dépenses et à 898 309,33 € de recettes.

N°39	Finances	Affectations des résultats 2023	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---------------------------------	------------------------

Pour le budget principal : le résultat comptable courant (317 344 €), ajouté au résultat antérieur (2 070 529,37 €), permet de reporter 1 887 873,37 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter 500 000 € (compte 1068) en recettes d'investissement.

En investissement, le résultat comptable courant (252 868,35 €), ajouté au résultat antérieur reporté (1 331 842,96 €), permet de reporter la somme de 1 584 711,31 € au compte 001 en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe : le résultat comptable courant (0 €), ajouté au résultat antérieur (401 381,92 €), permet de reporter 401 381,92 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

En investissement, le résultat comptable courant (- 13 011,13 €), ajouté au résultat antérieur reporté (- 548 309,33 €), permet de reporter la somme de 561 320,46 € au compte 001 en dépenses d'investissement.

N°40	Finances	Vote des taux des taxes locales	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---------------------------------	------------------------

Ils sont inchangés depuis 2017 et sont les suivants : TH : 9,15 % ; TFPB : 0,252 ; TFNB : 5,71 % ; CFE : 26,09 % et TEOM : 9,18 % (contre 9,68 % en 2023) pour la part fixe à laquelle se rajoute une part variable correspondant à la

part incitative. Pour la première année, et en raison des premiers travaux qui sont lancés sur le CT Litroux/Jauron, un produit GEMAPI est attendu pour 150 392 €.

N°41	Finances	Budgets primitifs 2024	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------	------------------------

Budget principal 2024 : celui-ci est présenté en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 12 834 392,24 €. (dont 3,1 millions pour les ordures ménagères, 1,25 million de reversement aux communes en attribution de compensation et 950 000 € de reversement à l'État pour le FNGIR). En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 849 855,72 € et les recettes à 3 169 951,55 €.

Budget annexe du Parc d'activités Économiques de l'Angaud 2024 : la section de fonctionnement s'équilibre à 1 282 714,64 € et l'investissement à 1 488 292,05 €. Les dépenses comprennent principalement des achats de terrains, des travaux d'aménagement et les frais liés à la commercialisation confiée à la société assemblia.

Fait à Billom le 9 avril 2024

Gérard Guillaume

Président


Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM